Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-DESA2026-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 30/09/2026

VILLE DE BOLBEC

DESA 2026/25

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 26
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 31

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET LE COMITE D'ORGANISATION DU TELETHON DE BOLBEC POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE PEDESTRE

- - - - -

Rapporteur : Monsieur Ludovic HÉBERT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

VU le projet de convention annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'organisation d'une « course des 1 000 km » par le comité d'organisation du téléthon de Bolbec, au bois du vivier le dimanche 6 décembre 2026 de 9 h à 12 h ;

CONSIDERANT que cette manifestation est destinée aux familles de Bolbec et de ses environs ;

…/…

CONSIDERANT la demande en date du 9 juillet 2026, de Monsieur Raymond VIARD, président du comité d'organisation du téléthon de Bolbec, pour l'encadrement de la course pédestre par les éducateurs sportifs de la commune de Bolbec ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la participation à titre gracieux, des deux éducateurs sportifs de la direction « Enfance-sport-association » pour l'encadrement des participants à la « course des 1000 km » organisée par le comité d'organisation du téléthon de Bolbec, le dimanche 6 décembre 2026 au bois du Vivier, route de Lanquetot à Bolbec ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence ou tout Élu dûment habilité à signer la convention ci-jointe, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

Madame Isabelle GERVAIS, conseillère municipale, sort de la salle, en qualité de membre du Comité.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ